

- LE RÉSEAU IMMOBILIER -

# **BAREME DES HONORAIRES**

LOI N° 70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET N° 72-678 du 20 juillet 1972 - LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014

## OLIVIER ROUSSEL

### Achat-Vente de Maison, Appartement, Terrain, Garage:

Honoraires TTC charge Vendeur\*\* calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

De 0€ à 50000€ : 5000,00€
De 50001€ à 100000€ : 8,00%
De 100001€ à 150000€ : 7,00%
De 150001€ à 200000€ : 6,00%
De 200001€ à 300000€ : 5,50%
De 300001€ à 3000000€ : 5,00%
Au delà de 3000001€ : 4,00%

\*\*Précision figurant sur le mandat de vente / Charge acquéreur en cas de mandat de recherche

#### **Immobilier Professionnel ou commercial**

Honoraires HT à la charge du vendeur\*\*\* calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Achat - Vente de fonds de commerce

1 à 25 000€:5 000€HT
25 001 à 50 000€:7 500€HT
50 001 à 100 000€:10 000€HT
100 001 à 250 000€:10% HT
250 001 à 750 000€:9% HT
750 001€ et plus:8% HT

Murs commerciaux, bureaux, entrepôts :

1 à 500 000€: **5.99% HT** (minimum de 5 000€ HT)

500 001 à 1 000 000€ : **4.99% HT**Au dessus de 1 000 001€ : **3.99% HT** 

Cession de bail :

Honoraires  $\mathbf{HT}$ : 10 %  $\mathbf{HT}$  avec un minimum de 5 000 €  $\mathbf{HT}$ 

Location commerces bureaux entrepôt :

Honoraires  $\mathbf{HT}:\mathbf{10}\ \%$  sur 36 mois de loyer avec un minimum de 5 000  $\mathbf{\in}\,\mathsf{HT}$ 

\*\*\*sauf convention contraire précisée sur le mandat

## Vente d'Immeubles neufs

Honoraires HT à la charge du vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien Honoraires HT: de 3.5 à 9% suivant contrat Promoteurs

\* Chaque mandataire est juridiquement indépendant. Barème conseillé au 16/09/2025